

Position sur l'article expérimental Version courte

Adopté le 23 août 2019 par la Commission Société & Politique à l'intention du CC. Adopté le 18 octobre 2019 par le Comité central.

Introduction

Cette prise de position est une version courte de la position développée et adoptée par la Croix-Bleue sur l'article expérimental et son effet sur la régulation du cannabis. La version détaillée est disponible <u>ici</u>.

- La Croix-Bleue est prête à la discussion sur la régulation du cannabis et n'y fait pas obstacle.
- Nous approuvons une manière scientifique d'aborder le sujet afin d'examiner les avantages possibles, mais également les inconvénients imprévus, des différentes formes de régulation.
- La discussion d'une nouvelle régulation du cannabis doit tenir compte des résultats des études effectuées dans le cadre de l'article expérimental.
- Pour cette raison, nous ne pouvons pas approuver une adaptation de la régulation du cannabis, en particulier sa libéralisation, tant qu'il n'y a pas de résultats émanant d'études scientifiques de l'article expérimental.

Position de la Croix-Bleue

- Si l'article expérimental trouve une majorité au Parlement, les villes doivent mener leurs expériences pilotes.
- Nous approuvons la position du Conseil fédéral selon laquelle l'article expérimental ne doit pas être compris comme première étape dans la direction de la légalisation.
- Concernant le marché noir et la protection de la jeunesse, les projets pilotes doivent comprendre des objectifs clairs et mesurables afin de pouvoir évaluer le succès des mesures testées.
- La teneur maximale permise de 20% de THC pour les essais pilotes est trop élevée.
- La permission par l'Etat de la remise à des personnes n'ayant pas 20 ans révolus doit être rejetée en raison des résultats de la recherche sur le cerveau, avant tout en cas de teneur élevée en THC.
- Comme la forme de consommation la plus fréquente se fait par inhalation de fumée, les risques inhérents à ce type de consommation, notamment sur les voies respiratoires, doivent être particulièrement observés.
- Après évaluation de la réalisation des objectifs, la régulation/légalisation doit être discutée à l'aide des résultats.
- Il faut poursuivre la recherche sur l'application médicale, qui ne doit pas être interdite.

équiper	accompagner	mobiliser	
PRÉVENTION ET	CONSEIL, SUIVI ET	SOCIÉTÉ ET	